



Fédération interprofessionnelle du cheval
de sport, de loisir et de travail

Paris, le 18 juillet 2007

Lettre ouverte de François Lucas aux éleveurs professionnels de chevaux

Un récent communiqué de presse, émanant de la Fédération Nationale du Cheval (FNC), accuse la Fival d'opacité dans son action, ses décisions et son mode de fonctionnement. Je ne peux laisser paraître une telle information publique sans réagir, même si cela aura le tort de donner de l'importance à une démarche curieuse, consistant à se plaindre par voie de presse d'une organisation dont on est membre fondateur et dont on occupe près de la moitié des sièges.

Cette initiative est d'autant plus incongrue qu'elle est focalisée sur la contestation d'un document interne destiné à être débattu et n'ayant jamais franchi le stade d'avant-projet.

Ayant hésité à alimenter une vaine polémique, certains termes utilisés par la FNC m'ont finalement décidé à publier cette lettre ouverte : les mots « dérive » et « manque avéré de transparence » peuvent laisser penser que la gestion même de l'interprofession est douteuse, ce qui m'a semblé grave et inacceptable.

En effet, la Fival fait actuellement l'objet d'un contrôle économique et financier de la part du Ministère de l'Economie et des Finances. Aucune opacité ni aucune sorte d'irrégularité ne lui sont reprochées. De plus, cette mission de contrôle serait achevée à l'heure actuelle si la FNC, liée à la Fival par une convention qu'elle n'a pas convenablement appliquée, était en mesure de satisfaire aux conditions énoncées par les services de Bercy...

Quant aux accusations énumérées par la FNC, les faits suivants permettent de rétablir une vérité quelque peu biaisée par cette dernière :

1. Le projet de rapport moral contesté par la FNC n'a jamais été, comme son nom l'indique, qu'un projet. Il a été soumis au Conseil d'Administration du 5 juin 2007 afin qu'il en soit dûment débattu, ce que la FNC a refusé. Lors de la réunion de ce CA, il a été demandé à la FNC de bien vouloir faire parvenir sous quinzaine à la Fival ses observations et propositions de modification de ce projet de rapport moral : à ce jour, elle n'a strictement rien communiqué à l'interprofession.
2. Ce projet n'était en aucun cas un avant-projet de modification des statuts : il n'en avait ni la forme ni le contenu. Il portait en revanche sur une perspective de modification des statuts que fondent des demandes de plusieurs organisations d'être directement représentées à la Fival : celles de l'Acsof, du Snete, de la SHF et des Fédérations d'associations nationales de races.



Fédération interprofessionnelle du cheval
de sport, de loisir et de travail

3. Navrée de constater que ces Associations de races sont nombreuses à ne pas adhérer à la FNC et ne veulent pas être contraintes de le faire pour être représentées à la Fival, celle-ci se doit d'examiner leur demande et d'envisager une solution alternative. Cette solution, évoquée dans le fameux projet de rapport moral, consisterait à créer un collège des Stud-books qui permettrait aux Fédérations d'associations nationales de races de siéger à la Fival au titre de leur mission, réglementaire, de gestion des Stud-books : cela permettrait de distinguer ce mandat de celui de la FNC, siégeant à la Fival au titre de l'activité professionnelle de l'élevage, indépendamment de la définition et de la conduite collective des programmes d'élevage.
4. Du reste, la FNC n'est aujourd'hui toujours pas en mesure de définir les critères du professionnalisme en matière d'élevage. Force est de constater que c'est à travers le Groupe des entreprises du secteur cheval en agriculture (Gesca*), – aux travaux duquel il a été proposé à la FNC de se joindre, ce à quoi elle consent mais sans accepter de prendre part au financement de ces travaux, – que sont actuellement abordées ces questions relatives au professionnalisme des éleveurs.
5. Depuis un peu plus de 18 mois, la Fival a organisé, outre ses Assemblées générales, cinq réunions de son Bureau, six réunions de son Conseil d'Administration, et quatorze réunions de groupes de travail autour de thèmes aussi divers que la valorisation du fumier de cheval, l'organisation et le développement des chevaux de loisir et d'équitation d'extérieur, la préparation et la conduite des Assises du cheval, l'organisation des délégations régionales de l'interprofession... autant de thèmes qui ont abouti au dépôt de nombreux dossiers soumis au comité d'engagement du fonds Eperon, qui en a soutenu et en soutient encore plusieurs.
6. Chacune de ces réunions sont celles de groupes composés d'élus mandatés par les organisations membres de la Fival qui veulent bien donner suite à ses invitations.
7. Quant à l'accord interprofessionnel de la Fival, il est entendu qu'il doit être modifié afin d'être plus efficace et moins coûteux dans son application. Je me dois de préciser que les éleveurs règlent, à ce jour, moins de 20 % des cotisations interprofessionnelles perçues.
8. Les Assises du Cheval engagées au Salon du Cheval de Paris 2006 se sont déroulées sans la présence de représentants mandatés par la FNC malgré une inscription préalable à l'atelier « Elevage ».
Ces Assises, qui se concluront au Salon du Cheval de Paris 2007, après une ouverture de consultation interrégionale en étroite collaboration avec les Conseils des Chevaux, a reçu l'approbation et les encouragements du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Monsieur Dominique Bussereau qui en avait assuré le parrainage.
L'objectif final étant de définir pour les 15 ans à venir une Politique du Cheval pour l'ensemble des professionnels de la filière, créateurs d'économies et d'emplois. (Pour mémoire, la dernière consultation de ce genre date de 1962).
La Fival s'est également rapprochée du Pôle de Compétitivité sur différents dossiers.

* Le Gesca fédère l'association des entraîneurs de galop, le syndicat des entraîneurs Drivers et Jockeys de chevaux de course au trot, le syndicat des éleveurs de chevaux de sang, le syndicat des étalonniers au trot, le Groupement hippique national ; la Fival ainsi que les principales associations nationales de races de sport et les fédérations d'associations nationales de races contribuent à ses travaux.



Fédération interprofessionnelle du cheval
de sport, de loisir et de travail

9. La Fival est sur le point de conclure une étude conduite par TNS Sofrès dont les résultats intéresseront grandement tant les professionnels de la filière que les journalistes. Elle ouvrira à la rentrée un site portail de transactions d'équidés, véritable moteur de recherche permettant d'améliorer le flux des transactions. Elle a pris une nette avance en matière d'études et de projets de valorisation du fumier de cheval. Elle travaille également en étroite collaboration avec l'Institut de l'élevage sur l'élaboration de références technico-économiques, et entretient d'excellentes relations de travail avec les Haras nationaux.
10. Enfin, la Fival joue son rôle d'instruction des dossiers nationaux soumis au comité d'engagement du fonds Eperon dans la plus totale transparence. Elle n'a jamais décliné la moindre sollicitation des porteurs de projets désireux d'obtenir un conseil pour le montage et la présentation de leurs dossiers ; cette activité purement technique, décrite dans le détail sur le site Internet de la Fival, n'interfère en aucune manière avec son processus d'émission d'avis, exclusivement formulés par les administrateurs ayant préalablement pris connaissance des dossiers une fois complets, et motivés sur le fond.

Alors que son accord interprofessionnel est étendu jusque fin 2008, la Fival n'a aucun motif, ni juridique ni d'aucune sorte, de ne pas examiner les demandes qui lui sont parvenues, de plusieurs organisations de la filière, d'y être représentées directement. Cette éventuelle modification de sa composition, si elle est adoptée, devra naturellement être corrélée à la modification de son accord interprofessionnel. La réflexion sur ces questions de fond doit être portée au sein de son Conseil d'Administration, comme le prévoient ses statuts. Afin de prendre le temps du débat, en envisageant qu'il doive être tranché début 2008, c'est dès maintenant qu'il est important de le conduire.

Plutôt que de prendre à partie publiquement les acteurs et la presse qui ne peuvent que s'interroger sur ce type de démarche, la FNC serait bien inspirée de ne pas refuser ce débat nécessaire et de formuler des propositions concrètes pour mieux assurer la représentation des entreprises professionnelles de l'élevage.

En conclusion, je regrette de devoir répondre une nouvelle fois sur la place publique à des propos relevant du procès d'intentions et, plus grave, de la désinformation. Je tiens à rassurer les éleveurs en exprimant clairement que nous attachons une importance particulière à leurs préoccupations et que nous nous efforçons d'orienter les flux financiers au profit des éleveurs professionnels, en mettant fin aux saupoudrages inefficaces et dispendieux.

Contact : FIVAL